Liège, le 21 décembre 2016

***COMMUNIQUE DE PRESSE***

**Les avocats du barreau de Liège solidaires du peuple syrien**

Les crimes perpétrés en Syrie depuis 2012 sont des crimes contre l’humanité.

Depuis des semaines, la presse annonce le sacrifice de la population d’Alep, martyrisée depuis cinq ans.

Cette population subit des bombardements, des massacres et est privée du minimum nécessaire pour mener une vie conforme à la dignité humaine.

On refuse même d’évacuer la population.

On bloque les convois humanitaires.

Des organisations internationales dénoncent des massacres qui seraient actuellement commis en représailles sur des civils soupçonnés de complicité avec la rébellion.

Le porte-parole du haut-commissariat des Nations-Unies a même révélé que des forces pro-gouvernementales avaient pénétré dans les habitations et tué des civils qui s’y trouvaient, y compris des femmes et des enfants.

À l’instar de nombreuses organisations, le barreau de Liège demande que :

* Les parties au conflit autorisent les civils, s’ils le souhaitent, à quitter la ville sans restriction et en toute sécurité et que leur évacuation soit facilitée.
* Un accès humanitaire soit garanti pour que l’aide dont ont besoin les civils puisse être acheminée.
* Les bombardements cessent.

Il se réjouit de la décision du Conseil de sécurité des Nations-Unies d’envoyer des observateurs sur le terrain.

Le barreau de Liège est également préoccupé par l’évolution du sort des réfugiés.

À l’instar d’AVOCATS.BE (Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone), il est profondément choqué de ce que le Secrétaire d’Etat à l’asile et à la migration refuse d’exécuter une décision de justice alors qu’il n’est pas compétent pour dire le droit.

Tout comportement qui porte atteinte à la souveraineté du pouvoir judiciaire est inadmissible.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

François Dembour   
bâtonnier du barreau de Liège   
Tél : +32 4 232 56 60

[batonnierdeliege@avocat.be](mailto:batonnierdeliege@avocat.be)

Didier Pire

Membre du Conseil de l’Ordre

Tél. : +32 4 254 21 39

[d.pire@avocat.be](mailto:d.pire@avocat.be)

N’oubliez pas de consulter : <http://presse.barreaudeliege.be>